

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* SUR LA MORTALITE
ACCIDENTELLE INDUITE PAR LA PECHE A LA PALANGRE**

(Hobart, Australie, 21 et 22 octobre 1994)

TABLE DES MATIERES

Page

INTRODUCTION

ORGANISATION DE LA REUNION ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IMPORTANCE DE LA MORTALITE ACCIDENTELLE INDUITE PAR
LA PECHE A LA PALANGRE ET IMPACT SUR LES ANIMAUX
MARINS OBSERVES DANS LA ZONE DE LA CONVENTION

Mortalité accidentelle associée à la pêche
à la palangre dans la zone de la Convention
Sous-zone 48.3 (Géorgie du Sud)
Sous-zone 48.4 (Iles Sandwich du Sud)
Division 58.5.1 (Kerguelen)

Informations indirectes sur les interactions oiseaux/palangres
Informations provenant de l'extérieur de la zone de la Convention

Brésil méridional

Uruguay

Australie

Nouvelle-Zélande

Pêcheries de *D. eleginoides* en dehors de la zone de la Convention

Autres régions

Constatation des effets des opérations de pêche à la palangre
menées en dehors de la zone de la Convention sur
les populations d'oiseaux de mer des îles subantarctiques

Iles Crozet et Kerguelen

Iles Marion et Gough

Ile Macquarie

Espèces affectées

Récapitulation de l'interaction des oiseaux de mer
et des pêcheries à la palangre

DONNEES SUR LA MORTALITE ACCIDENTELLE
EN RAPPORT AVEC LA PECHE A LA PALANGRE

Avis au Comité scientifique

MESURES DE REDUCTION OU D'ELIMINATION DE LA MORTALITE
ACCIDENTELLE ASSOCIEE A LA PECHE A LA PALANGRE

Rapports des travaux des Membres dans la zone de la Convention

Expérience acquise au cours d'opérations de recherche
et de pêche en dehors de la zone de la Convention

Utilité et efficacité de diverses mesures visant à réduire
la mortalité en dehors de la zone de la Convention

Conditions d'éclairage

Lignes de banderoles

Rejet en mer des déchets de poissons

Lests

Machines à lancer les appâts

Qualité des appâts
Avis au Comité scientifique

TRAVAUX REQUIS

ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA REUNION

TABLEAUX

APPENDICE A : Ordre du jour

APPENDICE B : Liste des participants

APPENDICE C : Liste des documents

APPENDICE D : DONNEES DEVANT ETRE COLLECTEES ET RAPPORTEES
PAR LES OBSERVATEURS SCIENTIFIQUES EMBARQUES
SUR DES PALANGRIERS

APPENDICE E : ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE PECHE DONT
LES ATTRIBUTIONS COUVRENT LES EAUX ADJACENTES
A LA ZONE DE LA CONVENTION

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* SUR LA MORTALITE
ACCIDENTELLE INDUITE PAR LA PECHE A LA PALANGRE**

(Hobart, Australie, 21 et 22 octobre 1994)

INTRODUCTION

1.1 La réunion du Groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité accidentelle induite par la pêche à la palangre (WG-IMALF) s'est tenue à Hobart (Australie) les 21 et 22 octobre 1994. Le responsable, Carlos Moreno (Chili), a présidé la réunion.

ORGANISATION DE LA REUNION ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Le responsable a accueilli les participants à la réunion et présenté l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué avant la réunion. L'ordre du jour provisoire a été adopté.

2.2 L'ordre du jour de ce rapport figure à l'appendice A, la liste des participants à l'appendice B et la liste des documents présentés à la réunion à l'appendice C.

2.3 Le rapport a été préparé par Nigel Brothers (Australie), John Croxall (Royaume Uni), Janet Dalziell (Australie), Marc Imber (Nouvelle-Zélande), William de la Mare (Australie), Tom Polacheck (Australie), Enrique Marschoff (Argentine), Denzil Miller (Afrique du Sud) et Eugene Sabourenkov (secrétariat).

IMPORTANCE DE LA MORTALITE ACCIDENTELLE INDUITE PAR
LA PECHE A LA PALANGRE ET IMPACT SUR LES ANIMAUX
MARINS OBSERVES DANS LA ZONE DE LA CONVENTION

Mortalité accidentelle associée à la pêche
à la palangre dans la zone de la Convention

3.1 Les premières opérations de pêche à la palangre de légine australe (*Dissostichus eleginoides*) ont été menées par l'Union soviétique dans le secteur de la Géorgie du sud (sous-zone statistique 48.3) en 1988/89, puis par l'Ukraine autour des Kerguelen (division 58.5.1) en 1990/91.

Sous-zone 48.3 (Géorgie du Sud)

3.2 De 1986/87 à 1989/90, la mortalité accidentelle du secteur de la Géorgie du Sud n'a fait l'objet d'aucune déclaration. Janet Dalziell et Maj De Poorter (WG-IMALF-94/5), en observant la remontée de trois lignes (posées de nuit) en 1990/91, ont relevé six cas d'oiseaux morts (quatre pétrels à menton blanc et deux albatros, dont un albatros à sourcils noirs), soit un taux de 0,66 oiseau pour 1 000 hameçons. En extrapolant à l'intégralité de la pêcherie à la palangre en Géorgie du sud à cette époque (581 jours de pêche), on obtient une mortalité totale estimée à 2 300 pétrels à menton blanc et 1 150 albatros. Malgré la faible taille de l'échantillon, l'estimation est sans doute prudente car les taux de capture d'oiseaux en ce qui concerne les poses de jour seraient probablement plus élevés (notamment pour les albatros) que les taux des poses de nuit. Le document WG-IMALF-94/5 contient également le rapport des observations d'un contrôleur de pêche soviétique qui mentionne qu'une capture de quatre à huit oiseaux de mer par ligne serait caractéristique de la saison 1989/90.

3.3 Cinq cas de mortalité accidentelle d'oiseaux de mer déclarés sur le formulaire C2 par des navires de pêche commerciale menant des activités dans la sous-zone 48.3 en 1991/92 constituent les seules données sur les taux de mortalité accidentelle déclarées à la CCAMLR pour 1991/92 et 1992/93. Cependant, la Russie a présenté des rapports de 1991/92 (CCAMLR-XI/BG/17) sur les mesures prises pour éviter la mortalité accidentelle. Selon ces rapports, la mortalité des oiseaux était en général plus élevée pendant la journée et des méthodes visant à la réduire, y compris la pose de banderoles étaient en cours d'examen. Un rapport identique pour 1992/93 (SC-CAMLR-XII/BG/18) démontrait que la pose des lignes avant l'aube et l'arrêt du rejet des déchets 30 minutes avant la pose réduit effectivement de 5 à 10% la mortalité des oiseaux de mer. L'utilisation de banderoles (voir illustration dans SC-CAMLR-XII/BG/18, figure 1) s'est par contre avérée beaucoup plus efficace, permettant une réduction de 60 à 80%. De plus, Ashford *et al* (1994)¹ avaient déclaré qu'au total, six oiseaux de mer (surtout des albatros à sourcils noirs) ont été capturés par pose lors des opérations de pêche du Chili en 1992/93 dans la sous-zone 48.3 (voir également SC-CAMLR-XII, paragraphe 10.2).

3.4 Des rapports détaillés sur la mortalité accidentelle de la pêcherie, provenant des expéditions effectuées par les navires de pêche *Friosur V* (WG-IMALF-94/15 et 16), *Ihn Sung 66* (WG-IMALF-94/14) et *Maksheevo* (SC-CAMLR-XIII/BG/9 Rev. 1), avaient été présentés à la réunion en 1993/94, alors que des observateurs scientifiques se trouvaient à

¹ Ashford, J.R., J.P. Croxall, P.S. Rubilar and C.A. Moreno. 1994. Seabird interactions with longlining operations for *Dissostichus eleginoides* at the South Sandwich Islands and South Georgia. *CCAMLR Science*, Vol. 1: 143-153.

bord des quatre navires autorisés à mener des opérations de pêche dans cette zone (conformément aux dispositions de la mesure de conservation 69/XII).

3.5 A bord du navire de pêche *Friosur V* qui emploie des méthodes "traditionnelles"², l'observation de 20 des 27 lignes posées a permis de relever 98 cas de mortalité accidentelle d'oiseaux de mer (tous ces oiseaux ont été tués pendant la pose, et non pendant la remontée des lignes) à un taux moyen de 0,47 oiseau/1 000 hameçons (WG-IMALF-94/15). Cependant, les quatre poses de jour ont contribué à 85% de la mortalité totale (surtout des pétrels géants, des albatros à tête grise et des albatros à sourcils noirs), alors que les 16 poses de nuit ont seulement contribué à 15% de la mortalité (pétrels à menton blanc uniquement). Quelques difficultés techniques associées à la pose des banderoles conformément aux spécifications de la CCAMLR ont été éprouvées mais, une fois que ces banderoles³ étaient en place, dans la plupart des cas, la mortalité des oiseaux de mer a été réduite. Ces banderoles se sont toutefois avérées moins efficaces par temps calme et au moment où les oiseaux se nourrissent avec ardeur. Il serait possible d'éviter des interactions entre les oiseaux et les navires en rejetant les déchets sur le flanc du navire opposé à celui où est remontée la palangre. Il a été démontré que les pétrels pouvaient ingérer plus facilement les petits hameçons que les gros hameçons.

3.6 Une interaction importante avec certains cétacés (orques et baleines mysticètes) a été déclarée pour la première fois dans les pêcheries à la palangre de la zone de la Convention (WG-IMALF-94/16). Cette interaction a été observée dans le cas de 25 lignes, sur les 27 observées, et se cantonnait aux opérations de remontée des lignes (que ce soit de jour ou de nuit). Aucune mortalité n'a été observée bien qu'à deux reprises, des baleines mysticètes se soient enchevêtrées dans les lignes avant de parvenir à se libérer. De nombreuses preuves indirectes attestent que les baleines prennent souvent une grande quantité de poissons sur les lignes. Les pertes en poissons et en heures de pêche, (retards dans la pose des lignes et/ou changement de sites pour éviter les orques) auxquelles la pêche doit faire face, sont fort élevées et le rapport suggère qu'il serait prudent de développer des mesures visant à éliminer ces interactions, ce qui bénéficierait à la pêche tout en réduisant au maximum le risque d'avoir à appliquer des mesures préjudiciables aux cétacés.

² La méthode "traditionnelle" de déploiement d'une palangre consiste à poser une ligne unique sur laquelle sont attachés des avançons garnis d'hameçons (cf. Ashford *et al.*, 1994).

³ La définition de "ligne de banderoles" figure dans le texte de la mesure de conservation 29/XII. Ce terme est également utilisé pour décrire tous les dispositifs destinés à effrayer les oiseaux, tels que les poteaux "tori" et les lignes servant à effrayer les oiseaux.

3.7 Trente palangres de type "espagnol"⁴, correspondant à 250 400 hameçons, ont été posées par le *Ihn Sung 66* (WG-IMALF-94/14). Au total, 21 cas de mortalité d'oiseaux de mer ont été déclarés (15 albatros à sourcils noirs, 1 albatros fuligineux à dos clair et 5 pétrels géants), donnant un taux de 0,08 oiseau/1 000 hameçons. Cependant, cinq albatros à sourcils noirs ont été capturés sur les 25 860 hameçons contrôlés par les observateurs scientifiques, soit un taux de 0,19 oiseau/1 000 hameçons. Ceci représente une mortalité totale de 55 albatros sur toute la période de la pêche. D'après les observations, huit oiseaux (3 albatros à sourcils noirs et 5 pétrels géants) ont été happés pendant la remontée des lignes (ils ont éventuellement retrouvé la liberté, mais parfois, les hameçons sont restés accrochés aux oiseaux). L'estimation totale s'est ainsi élevée à 29 albatros à sourcils noirs et 48 pétrels géants sur toute la période de la pêche. Selon les preuves disponibles, la pose nocturne des lignes aurait permis d'éviter la mortalité des oiseaux de mer observée sur ce navire. Seize palangres ont été mises à l'eau sans que soit posée de ligne de banderoles, alors que le déploiement de tels dispositifs réduisait la mortalité des oiseaux de mer de près de 79%. Des suggestions concernant un modèle de banderoles adapté aux palangriers se servant de la méthode "espagnole" sont fournies aux figures 2 et 3 de WG-IMALF-94/14. Le document indique que des déchets d'usine sont constamment rejetés au cours des opérations de pêche à la palangre or la mortalité des oiseaux de mer s'accroît nettement lors de ces opérations. Le fait de rejeter les déchets sur le flanc du navire opposé à celui où est remontée la palangre aurait nettement amélioré cette situation.

3.8 SC-CAMLR-XIII/BG/14, se référant à la même opération de pêche, fait part de l'interaction avec les orques, identique à celle dont il est fait mention au paragraphe 3.6 ci-dessus. Un éléphant de mer adulte femelle a trouvé la mort après s'être enchevêtré dans les lignes de pêche lors de la remontée de celles-ci.

3.9 Quatre-vingt deux palangres déployant 239 200 hameçons ont été posées par le navire de pêche *Makshievo* au moyen d'un poseur de palangres Mustad (SC-CAMLR-XIII/BG/9 Rev. 1). Soixante-quinze oiseaux de mer ont été capturés, dont 41 puffins fuligineux (qui seraient en fait, probablement, des pétrels à menton blanc), 27 pétrels géants, 6 albatros à sourcils noirs et 1 grand albatros, d'où un taux global de 0,31 oiseau/1 000 hameçons. Une ligne de banderoles de conception russe (voir paragraphe 3.3 ci-dessus et SC-CAMLR-XII/BG/18) était déployée pendant toute la durée des opérations de pêche. Le jour où cette ligne s'est cassée, 21 oiseaux (17 pétrels géants, et 4 albatros à sourcils noirs), soit 28% de la mortalité globale, se sont enchevêtrés dans la palangre pendant la pose.

⁴ Dans la méthode "espagnole", deux lignes sont posées : une ligne de pêche sur laquelle sont montés avançons et hameçons, et une autre ligne reliée à la première et servant à la remontée.

3.10 La fréquence de l'interaction avec les baleines mysticètes et les orques, qui se nourrissaient de *D. eleginoides* sur la palangre, a été observée. La présence de baleines forçait en général le navire à quitter les lieux pour partir à la recherche de nouvelles zones de pêche. Une baleine mysticète s'est enchevêtrée dans la palangre qu'elle a cassée en plongeant.

3.11 Lors de l'examen de ces rapports sur la pêche à la palangre dans la sous-zone 48.3, les observations suivantes ont été faites:

- i) grâce à la présence d'observateurs scientifiques à bord des navires, la CCAMLR avait pu obtenir les premières séries adéquates de données quantitatives sur la mortalité accidentelle des oiseaux de mer dans la zone de la Convention et les premiers indices d'interactions avec des cétacés;
- ii) les observateurs avaient réussi, souvent dans des conditions très difficiles, à obtenir d'excellents résultats, ainsi qu'à établir et à entretenir des relations cordiales avec les capitaines et l'équipage sans lesquelles il n'aurait pas été possible d'obtenir des données d'une telle utilité;
- iii) les taux de capture des oiseaux de mer étaient plus ou moins identiques à ceux déclarés ailleurs pour les pêcheries à la palangre (voir tableau 2 et paragraphe 3.41). A l'heure actuelle, il est probable que la mortalité annuelle d'oiseaux de mer induite par la pêche à la palangre dans la sous-zone 48.3 soit de l'ordre de quelques centaines d'oiseaux (dont, pour plus de la moitié, des albatros). La mortalité, du moins certaines années où l'effort de pêche était supérieur sans qu'aucune mesure préventive n'ait été mise en place, aurait pu atteindre des niveaux cinq fois plus élevés, et parfois même davantage. Les populations locales d'albatros risquent d'être perturbées même aux niveaux actuels de mortalité;
- iv) le fait de ne poser de lignes que la nuit réduirait considérablement la capture d'albatros. Ceci risquerait toutefois d'entraîner la mort accidentelle de nombreux pétrels à menton blanc. Par conséquent, de nouveaux travaux seront nécessaires pour mettre au point des mesures préventives en ce qui concerne la mortalité accidentelle des pétrels ;
- v) l'efficacité des lignes de banderoles quant à la réduction de la mortalité d'oiseaux de mer a été démontrée. Il serait judicieux d'apporter quelques modifications

aux spécifications de la CCAMLR pour les adapter aux différents types d'opérations de pêche à la palangre dans la zone de la Convention;

- vi) l'interdiction du rejet de déchets de poissons pendant la pose demeure inchangée; pendant la remontée des lignes, le rejet devrait être effectué de l'autre côté du navire et non pas du côté des opérations de remontée; et
- vii) une attention toute particulière devrait être accordée au problème de l'interaction des cétacés.

3.12 A la réunion, il a été noté qu'un rapport de l'observateur scientifique russe embarqué sur le palangrier bulgare *RK-1* serait présenté à la réunion du Comité scientifique et qu'il conviendrait alors d'évaluer les données qu'il renferme.

Sous-zone 48.4 (Iles Sandwich du Sud)

3.13 En 1992/93, un observateur scientifique a mené des observations détaillées de sept poses au cours d'une expédition exploratoire de pêche (SC-CAMLR-XII/BG/8 Rev. 1); le compte rendu en a été présenté à la CCAMLR l'année dernière (SC-CAMLR-XII, paragraphes 10.1 et 10.2). Aucune mortalité accidentelle n'a été observée et seul un oiseau s'est accroché à un hameçon pendant la remontée. Toutefois, des regroupements d'oiseaux de mer d'une vulnérabilité potentielle (albatros à sourcils noirs et pétrels à menton blanc, en particulier) ont été observés à proximité du navire de pêche.

Division 58.5.1 (Kerguelen)

3.14 La mortalité des oiseaux de mer dans les opérations de pêche à la palangre autour des îles Kerguelen s'élève en moyenne à 0,5 oiseau par pose (sur 163 poses), soit environ 0,2 oiseau/1 000 hameçons. Cette mortalité touche presque exclusivement les albatros à sourcils noirs, les pétrels géants et les pétrels à menton blanc (SC-CAMLR-X/BG/14). Il faut toutefois signaler que ce taux a le plus souvent été observé lorsqu'aucune mesure de prévention n'était appliquée.

3.15 Une étude détaillée de l'interaction oiseaux de mer/palanges a été effectuée sur une période de 13 jours aux îles Kerguelen en février 1994 (WG-IMALF-94/12). A l'heure actuelle, la pêcherie à la palangre utilisant des palanges automatiques Mustad, capture *D. eleginoides* dans des eaux relativement peu profondes (de 450 à 590 m) par rapport à la

pêcherie des alentours de la Géorgie du Sud (800 à 1 600 m). Parmi les oiseaux de mer qui tentaient d'attraper les appâts des hameçons, les pétrels à menton blanc, les pétrels géants et les albatros formaient les principales espèces. Les oiseaux qui suivaient les navires étaient composés à 87% de pétrels à menton blanc. Sur 72 poses, la mort de 38 oiseaux (36 pétrels à menton blanc, 2 albatros à tête grise) a été signalée, soit un taux de 0,22 oiseau/1 000 hameçons. Cependant, les taux étaient considérablement plus élevés pendant les poses de jour (1,00) que pendant les poses de nuit (0,38). La nuit, les taux étaient plus élevés lorsque le pont du navire était éclairé (0,59) que lorsqu'il était dans l'obscurité (0,15). Toutefois, ce qui est plus important encore, c'est que, lorsque le rejet de déchets était effectué au début de la pose, sur le flanc du navire opposé à celui où était posée la palangre, ceci contribuait à réduire la mortalité des oiseaux de mer à des niveaux assez faibles (cinq pétrels à menton blanc sur 44 poses et un seul pétrel sur 41 poses, lorsque le rejet des déchets est effectué au moment et à l'emplacement les plus propices). Cette réussite est possible du fait que la pose ne dure que de 10 à 15 minutes et que presque tous les oiseaux des alentours sont attirés par les poissons rejetés à l'eau, plutôt que par les appâts accrochés aux hameçons pendant toute la période de la pose.

3.16 Le rapport de l'Ukraine (CCAMLR-XIII/BG/14) indique que les trois navires menant des opérations de pêche dans cette pêcherie en 1993/94 déployaient tous des lignes de banderoles et rejetaient toujours les déchets de la manière appropriée. Il a été observé qu'en moyenne de un à deux oiseaux étaient tués à chaque pose de palangre.

3.17 Le document WG-IMALF-94/11 fournit des données supplémentaires sur l'interaction potentielle des oiseaux de mer et des opérations de pêche à la palangre dirigées sur *D. eleginoides* dans la division 58.5.1. Le secteur d'alimentation d'un nombre important de grands albatros se reproduisant dans les îles Crozet couvre, entre autres, la partie occidentale du plateau Kerguelen - zone où sont cantonnées les opérations de pêche à la palangre; nombreux sont les grands albatros qui suivent les palangriers. Ceux qui se reproduisent aux îles Kerguelen sont probablement exposés à de plus grands dangers. Les albatros à sourcils noirs des colonies qui font l'objet d'études dans la partie sud-est des îles Kerguelen s'approvisionnent sur le plateau oriental et ne semblent pas empiéter sur le secteur de la pêcherie à la palangre. Les oiseaux de la partie nord-ouest des îles Kerguelen s'approvisionnent sur le plateau occidental et risquent d'être exposés à des dangers considérables, comme le sont également les pétrels géants subantarctiques. Cependant, si la pêcherie de *D. eleginoides* du plateau de Kerguelen est maintenue à son niveau actuel et si les mesures de réduction de la mortalité accidentelle restent en vigueur, l'impact sur les populations locales d'oiseaux de mer devrait être limité.

Informations indirectes sur les interactions oiseaux/palangres

3.18 Les informations présentées à la CCAMLR l'année dernière (SC-CAMLR-XII/BG/7) sur la Géorgie du Sud révèlent un accroissement de la présence de débris en provenance des opérations de pêche, y compris des hameçons de palangre, dans les colonies de reproduction des grands albatros et des albatros à sourcils noirs.

3.19 Des données identiques pour 1993/94 (SC-CAMLR-XIII/BG/4) révèlent un accroissement sextuple de ces débris. Les hameçons régurgités par les oiseaux et ceux accrochés aux oiseaux provenaient tous des pêcheries à la palangre mais étaient de types différents; on a cru reconnaître, entre autres, des hameçons susceptibles de provenir des pêcheries coréennes, chiliennes et russes. La présence d'hameçons dans les boulettes régurgitées par de jeunes grands albatros suggère que quelque 20% de la population pourrait être touchée. En plus de la mortalité induite par les palangriers, il est préoccupant d'envisager la mortalité accidentelle d'oiseaux qui auraient réussi à s'échapper mais auraient ingéré des hameçons ou d'oiseaux sur lesquels seraient restés accrochés des hameçons.

3.20 Certaines préoccupations ont été exprimées quant au nombre d'oiseaux avalant des hameçons, celui-ci étant difficile à corroborer avec les données déclarées par les observateurs à bord des palangriers. Il a été suggéré que l'existence d'autres opérations de pêche de *D. eleginoides* dans la sous-zone 48.3 et dans les eaux adjacentes à la zone de la Convention de la CCAMLR pourrait contribuer au problème.

3.21 Le déclin important observé récemment des taux de survie des albatros à sourcils noirs adultes (SC-CAMLR-XII/BG/21) semblerait être lié à la mise en place de la pêcherie de *D. eleginoides* dans la zone de la Géorgie du Sud (voir également SC-CAMLR-XII, paragraphe 10.8).

Informations provenant de l'extérieur de la zone de la Convention

3.22 Les documents suivants décrivant la mortalité accidentelle induite par les pêcheries à la palangre en dehors de la zone de la Convention ont été présentés: une description de la pêcherie de thon au large du Brésil méridional (WG-IMALF-94/4); une description de la pêcherie japonaise de thon au large de l'Uruguay (WG-IMALF-94/17); une description de la pêcherie à la palangre de thon rouge dans l'océan Austral (WG-IMALF-94/6); et cinq rapports examinant la pêcherie de thon dans les eaux néo-zélandaises (WG-IMALF-94/10, 21, 22 et 23). Les taux de capture des oiseaux dont il est question dans ces documents

figurent au tableau 2. De plus, quatre documents ont été présentés sur les répercussions observées des opérations de pêche à la palangre sur les populations d'oiseaux de mer (WG-IMALF-94/7, 8, 11 et 18).

3.23 Le Groupe de travail a signalé que les données qui ont fait l'objet de discussions avaient toutes été fournies par les observateurs embarqués sur les navires de pêche et ne provenaient pas des navires de pêche à bord desquels ne se trouvait aucun observateur.

Brésil méridional

3.24 La mortalité importante des oiseaux de mer dans la pêcherie à la palangre de thon au large du Brésil méridional est examinée en détail au document WG-IMALF-94/4. Selon les observations, 71 oiseaux au total ont été tués sur les palangres au cours de 52 jours de pêche. Ces oiseaux comprenaient 64 pétrels à menton blanc (*Procellaria aequinoctialis*), quatre grands albatros (*Diomedea exulans*) et deux albatros à sourcils noirs (*Diomedea melanophris*). Il est à noter que la mortalité est plus importante lorsque la mer est houleuse et lorsque la lune est pleine ou en son premier quartier.

Uruguay

3.25 Le document WG-IMALF-94/17 décrit la mortalité accidentelle des oiseaux de mer induite par la pêche à la palangre d'espadon et de thon au large de la côte de l'Uruguay. Les oiseaux ont été capturés durant la pose et la remontée des palangres. Deux types de palangre ont été utilisés : celui de Floride et le type espagnol (WG-IMALF-94/17). La mortalité moyenne était de 10,5 oiseaux par millier d'hameçons pour l'engin de type de Floride et 0,2 pour celui de type espagnol. L'albatros à sourcils noirs s'est avéré l'espèce la plus fréquemment capturée. Les cinq bagues d'oiseaux qui ont été récupérées au cours de cette étude avaient été posées en Géorgie du Sud.

3.26 Le Groupe de travail a noté que le taux de capture moyen de 6,6 oiseaux par millier d'hameçons dans cette pêcherie était plus élevé que celui dont il est fait mention dans d'autres communications, ce qui est peut-être attribuable à l'absence de mesures visant à la réduction de cette mortalité dans cette pêcherie.

Australie

3.27 Le document WG-IMALF-94/6 décrit la mortalité des albatros dans la pêcherie à la palangre de thon menée par le Japon dans l'océan Austral. Les auteurs, en comparant les taux de capture de différentes espèces d'albatros, arrivent à la conclusion que les espèces les plus agressives ont tendance à être prises plus fréquemment. Il a été noté que des travaux effectués ultérieurement sur cette pêcherie corroborent les résultats de cette communication.

3.28 De nouvelles données (fournies par N. Brothers) sur l'origine de 67 bagues d'albatros et de pétrels géants antarctiques récupérées lors de la pêche au thon rouge austral, ont été présentées et figurent au tableau 1. Ces données révèlent que les oiseaux pris dans les palangres viennent de presque toutes les îles subantarctiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Convention.

Nouvelle-Zélande

3.29 Deux communications traitant de la pêcherie à la palangre de thon aux alentours de la Nouvelle-Zélande ont été présentées par ce pays. L'auteur de WG-IMALF-94/10 fait le compte rendu de la mortalité accidentelle au cours des huit jours de pêche effectués par un palangrier néo-zélandais à l'est de l'extrémité nord de la Nouvelle-Zélande. Bien qu'une ligne de banderoles ait été déployée, un total de 134 hameçons appâtés ont été pris, et six oiseaux de mer, tous des albatros, se sont accrochés aux hameçons. La prise des appâts a eu lieu de jour. Il a été noté que le taux de survie, relativement élevé lors des incidents d'accrochage aux hameçons, était dû à l'utilisation d'engins plus légers et au temps d'immersion réduit (environ six heures). Seulement 4,5% environ des cas de prise d'appâts ont provoqué l'accrochage d'oiseaux.

3.30 Selon le document WG-IMALF-94/22, le fait de poser les palangres de nuit réduit considérablement la capture accessoire des oiseaux de mer, sauf peut-être au clair de lune. Les lignes de banderoles ont réduit la mortalité mais les oiseaux risquent de s'y habituer. Leur conception est donc importante. Deux autres communications (WG-IMALF-94/10 et 21) traitent des tendances des populations et de la vulnérabilité des albatros et des pétrels à la pêche à la palangre de thon. Il convient de noter que les albatros de grande taille ainsi que les pétrels plus petits sont vulnérables à cette pêche : bien qu'il soit possible, en utilisant les lignes de banderoles, de détourner les albatros de la prise d'appâts, il n'est pas possible de le faire pour les pétrels de petite taille.

Pêcheries de *D. eleginoides* en dehors de la zone de la Convention

3.31 Des opérations de pêche de grande envergure sont menées au large du Chili méridional, sur le plateau de Patagonie et sur tous les bancs océaniques adjacents à la zone de la Convention. D'autres opérations de pêche ont été mises en place récemment autour des îles Malouines. A l'heure actuelle, on ne dispose d'aucunes données sur la mortalité accidentelle des oiseaux de mer en provenance de ces pêcheries. Toutefois, les albatros à sourcils noirs et les grands albatros de Géorgie du Sud s'alimentent sur une grande partie du plateau de Patagonie. Certains ont été observés enchevêtrés dans des engins de pêche autour des îles Malouines et à l'extrémité occidentale de la côte ouest du Chili méridional. Ces pêcheries à la palangre risquent donc de causer une mortalité considérable d'albatros de Géorgie du Sud, voire d'autres sites à l'intérieur de la zone de la Convention.

3.32 Tous les efforts que la CCAMLR peut déployer en vue d'influencer ces pêcheries pour qu'elles adoptent les méthodes de pêche de la CCAMLR, y compris les mesures visant à réduire la mortalité accidentelle, seraient des plus utiles.

3.33 Il semblerait que les pêcheries menant des opérations autour des îles Malouines et sur le plateau de Patagonie fassent embarquer des observateurs scientifiques sur les navires et les chargent de déclarer la mortalité accidentelle. La CCAMLR devrait envisager, en tant que tâche prioritaire, de demander accès à ces déclarations afin d'évaluer l'importance de la capture accessoire des oiseaux dans la zone de la Convention.

Autres régions

3.34 Le Groupe de travail a noté qu'aucunes données n'étaient disponibles pour le secteur oriental des océans Pacifique ou Indien. On sait pourtant qu'il existe dans ces zones des pêcheries à la palangre importantes, tant pélagiques que démersales, dont certaines ont une capture accessoire d'oiseaux considérable. Certaines de ces opérations de pêche sont menées par des nations qui ne sont pas Membres de la CCAMLR. Le Groupe de travail a donc conclu que la mortalité accidentelle des oiseaux de mer de la zone de la Convention était un problème rencontré dans tous les océans adjacents à la zone de la Convention.

Constatation des effets des opérations de pêche à la palangre
menées en dehors de la zone de la Convention sur
les populations d'oiseaux de mer des îles subantarctiques

3.35 Il est généralement admis que le déclin des populations de grands albatros, surtout aux îles Crozet et de Géorgie du Sud, dans les années 80, résultait de l'expansion rapide des pêcheries de thon à la palangre (voir CCAMLR-VIII/BG/6, SC-CAMLR-X/BG/8, par ex.). Plus récemment, le déclin des populations d'albatros à tête grise et la réduction du recrutement et du taux de survie des albatros à tête grise et à sourcils noirs en Géorgie du Sud ont été attribués, du moins en partie, aux pêcheries de thon à la palangre (SC-CAMLR-XII/BG/21).

Iles Crozet et Kerguelen

3.36 Le document WG-IMALF-94/11 présente des informations sur les variations de la taille de la population des grands procellariiformes se reproduisant dans les îles subantarctiques françaises. Selon des études réalisées au cours des trois dernières décennies dans les terres australes françaises, la plupart des populations d'albatros et de pétrels géants ont subi un net déclin. Des études de la démographie révèlent que ce déclin résulte principalement d'une hausse de la mortalité des adultes qui serait imputable à la pêche à la palangre. Les études de traçage par satellite des oiseaux reproducteurs et de récupération des bagues des oiseaux non-reproducteurs indiquent que ces populations sont en contact avec les pêcheries à la palangre, notamment la pêcherie pélagique japonaise de thon, tant pendant la saison de reproduction qu'à d'autres époques de l'année.

Iles Marion et Gough

3.37 Le document WG-IMALF-94/18 mentionne que deux hameçons provenant de palangres utilisées pour la pêche au thon ont été récupérés dans des nids d'albatros à l'île Marion dans les années 90. Selon cette communication, 26 oiseaux de trois espèces, bagués aux îles Marion et Gough, ont été récupérés en mer de 1951 à 1993.

3.38 Un modèle de la structure d'âge d'une population de grands albatros, développé pour simuler les tendances démographiques au fil du temps, a été présenté dans WG-IMALF-94/8. Cette communication présume que les opérations de pêche affectent davantage les juvéniles que les adultes et que, de ce fait, la population reproductrice ne reflète de nouveaux déclinés des populations que de cinq à dix ans plus tard. Par ailleurs, les taux de croissance de la

population prennent environ 30 à 50 ans pour se stabiliser après une perturbation. Les auteurs ont conclu qu'il fallait agir avec circonspection dans l'interprétation des tendances des populations; en effet, les estimations à court terme risquent de ne pas être fiables en tant qu'indices des tendances à long terme.

Ile Macquarie

3.39 Une analyse de la dynamique de la population des grands albatros à l'île Macquarie a été présentée dans WG-IMALF-94/7. Depuis 1966, la population estimée de cette espèce a diminué à un taux moyen de 8,1% par an. Ce déclin correspond à la mise en place d'une pêcherie à la palangre de thon de grande envergure dans l'hémisphère sud.

Espèces affectées

3.40 Selon plusieurs communications, les espèces prises dans les opérations de pêche à la palangre de thon ont tendance à être les espèces les plus grandes et les plus agressives (WG-IMALF-94/4 et 10). Les oiseaux plus petits peuvent plonger jusqu'à 10 m de profondeur (SC-CAMLR-XII/BG/14) pour rapporter les appâts à la surface. Ces oiseaux risquent de s'accrocher aux hameçons, mais comme les oiseaux plus grands prennent souvent les appâts aux petits oiseaux lorsque ces derniers les ramènent à la surface, et ce sont en fin de compte ces plus grands oiseaux qui sont accrochés.

Récapitulation de l'interaction des oiseaux de mer et des pêcheries à la palangre

3.41 Au tableau 2 figure une récapitulation des taux estimés de capture d'oiseaux de mer par les pêcheries à la palangre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Convention de la CCAMLR, provenant des communications présentées au Groupe de travail. Les estimations des taux de capture ont été dérivées d'observations des oiseaux de mer pris dans les palangres, effectuées sur le terrain par des observateurs scientifiques. En soi, ceux-ci ne représentent d'habitude qu'une proportion réduite du nombre total d'hameçons posés dans les pêcheries représentées; les estimations de mortalité totale en question sont donc des extrapolations sujettes à des incertitudes. Les données de capture accidentelle d'oiseaux de mer risquent d'être très variables selon les régions, les zones et les pêcheries. De plus, on ne dispose d'aucunes données sur certaines pêcheries à la palangre et certaines zones. Une

estimation exacte de la mortalité totale des oiseaux de mer n'est donc pas possible. Néanmoins, dans le cas des pêcheries de thon, l'effort de pêche annuel total dans l'hémisphère sud a dépassé les 100 millions d'hameçons. Par conséquent, bien que les taux de capture soient incertains, il est certain qu'un grand nombre d'oiseaux de mer est capturé chaque année. L'exemple des pêcheries de thon de l'Atlantique du Sud au large du Brésil méridional et de l'Uruguay mis à part, les taux de captures sont similaires pour toutes les pêcheries, malgré les différences importantes entre les engins de pêche à la palangre en surface, employés dans les pêcheries de thon et les palangres de fond utilisées dans la pêcherie de *D. eleginoides*.

3.42 Les résultats de la pêcherie japonaise de thon dans les eaux néo-zélandaises, avec et sans mesures de prévention, révèlent que des réductions importantes des taux de capture peuvent être obtenues en posant les palangres de nuit et en utilisant des lignes de banderoles pour effrayer les oiseaux.

3.43 Les résultats figurant au tableau révèlent qu'une grande partie de la mortalité accidentelle des oiseaux se reproduisant à l'intérieur de la zone de la Convention est causée par les pêcheries situées en dehors de cette zone. Toutefois, les taux de capture des oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre de l'intérieur de la zone de la Convention sont comparables à ceux des pêcheries menant des activités à l'extérieur de celle-ci. En conséquence, l'expansion de ces pêcheries à l'avenir risque de causer une mortalité accidentelle importante à moins que les mesures visant à la réduire ne soient maintenues et améliorées.

3.44 La composition spécifique des oiseaux tués dans les pêcheries à la palangre, dérivée des études sur la mortalité accidentelle des oiseaux de mer présentées au Groupe de travail, est récapitulée au tableau 3. Ce tableau indique clairement la prédominance des albatros, et tout particulièrement des grands albatros et des albatros à sourcils noirs, ainsi que des pétrels géants antarctiques et des pétrels à menton blanc, victimes de la pêche à la palangre, notamment dans la zone de la Convention.

3.45 Le Groupe de travail a noté que les données présentées révélaient que de nombreuses populations d'oiseaux de mer se reproduisant dans la zone de la Convention étaient susceptibles d'être touchées par la mortalité accidentelle induite par les palangres à l'extérieur de la zone de la Convention. Etant donné que les espèces touchées proviennent de la zone de la Convention, c'est à la CCAMLR qu'il incombe, en vertu de l'Article II de la Convention, de tenter de résoudre ce problème de manière innovatrice.

DONNEES SUR LA MORTALITE ACCIDENTELLE
EN RAPPORT AVEC LA PECHE A LA PALANGRE

4.1 Il existe à l'heure actuelle deux formulaires destinés à la déclaration à la CCAMLR des informations sur la mortalité accidentelle des oiseaux de mer et des mammifères marins associée à la pêche à la palangre :

- le formulaire standard de déclaration à la CCAMLR des données de capture à échelle précise et des données d'effort de pêche de la pêcherie à la palangre (Formulaire C2, version 4); et
- le formulaire de déclaration des cas observés de mortalité accidentelle des oiseaux et des mammifères (Formulaire 7, *Scientific Observers' Manual*).

4.2 Le Groupe de travail a examiné les données fournies par les Membres pendant les deux dernières saisons. De la pêcherie commerciale, seuls cinq cas de mortalité accidentelle d'oiseaux de mer ont été déclarés sur le formulaire C2. Ces cinq cas provenaient de deux palangriers menant des activités de pêche de *D. eleginoides* dans la sous-zone 48.3 (Géorgie du Sud) pendant la saison 1991/92. Bien que les navires autorisés à prendre part à la pêche aient tous adressé leur formulaire C2 rempli, la saison 1993/94 n'a fait l'objet que d'une seule déclaration de capture accidentelle sur le formulaire C2 : celle d'un pétrel.

4.3 Compte tenu des contradictions entre les cas rapportés sur les formulaires C2 par la pêcherie commerciale et les rapports rédigés par les observateurs (cf. paragraphes 3.5, 3.7 et 3.9), le Groupe de travail a convenu qu'il était nécessaire de s'efforcer de mieux recueillir les informations sur la mortalité accidentelle. L'exemple de la saison 1993/94 a mis en évidence le fait que le placement d'observateurs scientifiques était la seule méthode pratique d'obtention de données fiables. Il a été noté que, vu le peu de navires prenant part à la pêche et la variabilité élevée des taux de mortalité accidentelle, il était indispensable d'embarquer des observateurs sur tous les navires pour arriver à estimer la mortalité avec précision et sans biais. Par ailleurs, il a été noté qu'en l'absence d'observateurs, les navires risquaient d'opérer différemment, ce qui met en doute les extrapolations de résultats provenant des navires ayant embarqué des observateurs à ceux qui n'en ont pas embarqué.

Avis au Comité scientifique

4.4 Les participants ont identifié quelques solutions qui amélioreraient grandement la qualité des données sur les oiseaux de mer. En particulier, ils ont fait remarquer qu'il importait d'accroître les attributions des observateurs et de déterminer les tâches auxquelles ils devaient procéder en priorité, relativement à la collecte de données dans le but de quantifier l'interaction des oiseaux de mer et des pêcheries à la palangre. Plusieurs aspects des tâches des observateurs doivent encore être étudiés minutieusement avec le WG-FSA.

- i) Chaque fois que cela est matériellement possible (cabines disponibles, par ex.), deux observateurs devraient être présents par navire.

Justification : pour obtenir des données appropriées sur les poissons, la pêche et la mortalité accidentelle, il est indispensable que les observations portent sur tous les aspects des activités de pêche. Un seul observateur par navire ne peut à lui seul effectuer toutes les tâches spécifiées à l'heure actuelle. L'idéal serait de charger un observateur de relever les données sur les oiseaux de mer, et un autre de consigner les données pertinentes sur les poissons et la pêche.

- ii) Pour les oiseaux de mer, il est essentiel que tous les spécimens morts soient conservés intacts, correctement étiquetés, et qu'ils soient renvoyés au port pour y être traités de la manière voulue.

Justification : afin de surmonter les difficultés liées à l'identification spécifique des oiseaux de mer, il importe de conserver leurs carcasses pour qu'un ornithologue puisse vérifier l'exactitude de cette identification. Seul un spécialiste peut fournir des informations sur l'âge et le sexe, lesquelles sont vitales à la conservation des espèces. La justesse de l'identification des oiseaux de mer capturés par la pêcherie à la palangre est indispensable à l'évaluation correcte de l'impact de ce type de pêche.

- iii) Au cas où il ne serait pas possible de garder le spécimen entier, il faudrait au minimum en garder la tête, les pattes et les bagues, ainsi que des échantillons permettant une analyse d'ADN.

Justification : si l'on garde la tête et les pattes, on peut être assuré, au moins, d'une identification spécifique correcte, voire de l'âge de l'oiseau capturé. La

recapture des bagues des oiseaux de mer contribuera aux études démographiques et aidera à déterminer la provenance de ces oiseaux.

- iv) Les observateurs devraient recevoir une formation qui leur permettrait au moins de distinguer sans risque d'erreur les ALBATROS des PUFFINS et des PETRELS (catégories minimales suggérées d'identification). Les fiches de données utilisées pour enregistrer la capture permettront aux observateurs de relever l'identification des oiseaux de mer.

Justification : cette mesure fournirait les données minimales souhaitables au cas où les spécimens finiraient par être égarés.

- v) Les Membres seront tenus de s'assurer que du matériel génétique adéquat de tous les spécimens d'oiseaux de mer est conservé en vue d'être adressé à un institut central de stockage/traitement.

Justification : il est particulièrement important de déterminer, à l'aide de techniques de génétique moléculaire, la provenance des oiseaux capturés par une pêcherie pour comprendre la relation entre la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries et les populations de ces oiseaux.

- vi) Il est indispensable de donner des précisions sur l'équipement et les techniques halieutiques, la configuration des navires ainsi que sur les mesures de prévention. Pour ce faire, il faudra relever des informations tant sur la pose que sur la remontée des palangres.

Justification : il est essentiel d'obtenir une documentation précise de la nature et de l'utilisation des engins de pêche pour évaluer les taux de capture des oiseaux de mer, notamment en ce qui concerne les mesures prises pour réduire ces captures.

4.5 Le Groupe de travail a reconnu qu'il serait opportun de mettre à jour l'ordre de priorité des observations à effectuer sur les palangriers, lequel figure dans l'édition pilote du *Scientific Observers' Manual*. Il a été décidé que la collecte d'informations par des observateurs scientifiques pourrait permettre de satisfaire aux impératifs de recherche ci-dessous :

- contrôle de toute la mortalité accidentelle des oiseaux par espèce, par sexe et par âge;

- mortalité des oiseaux par unité d'effort de pêche et vulnérabilité relative des différentes espèces;
- récupération des bagues des oiseaux et notification des autres marques d'étude;
- efficacité des mesures prises pour limiter la mortalité;
- examen de l'application pratique des diverses méthodes visant à réduire la mortalité.

4.6 Il est recommandé à l'observateur de se munir de la documentation appropriée en vue d'une part, de pourvoir à l'éducation et à la dissémination d'informations destinées aux pêcheurs sur le problème de la mortalité accidentelle et d'autre part, d'apporter des solutions possibles.

4.7 Le Groupe de travail a recommandé :

- i) de poursuivre la déclaration de la mortalité accidentelle sur le formulaire C2; et
- ii) au secrétariat de créer des fiches de données imprimées sous forme de carnets à partir des informations exposées à l'appendice D sur la déclaration des observations menées à bord des palangriers par les observateurs scientifiques nommés conformément au Système d'observation scientifique internationale de la CCAMLR.

4.8 Ces formulaires de données devront être examinés à la réunion du Comité scientifique en 1995. Le Groupe de travail a reconnu le fait qu'ils ne seraient pas prêts à temps pour la saison de pêche 1994/95. Il a donc été suggéré de distribuer aux Membres la liste des informations requises (appendice D) pour standardiser la collecte des informations par les observateurs scientifiques pendant la saison 1994/95.

4.9 Le secrétariat devrait ajouter un appendice au *Scientific Observers' Manual* pour guider les observateurs embarqués sur les palangriers dans le but de relever des informations sur la mortalité accidentelle.

Rapports des travaux des Membres dans la zone de la Convention

5.1 La communication WG-IMALF-94/12 décrit le rejet à la mer de déchets de poissons émincés quelques minutes avant, et pendant la pose de la palangre. Au cours de la discussion, il a été noté que cette méthode n'était valable que pour des poses de courte durée (de 10 à 15 minutes) dans le cas de certaines pêcheries de *D. eleginoides* et qu'elle ne serait que de peu d'utilité pour des poses plus longues ou dans la pêche au thon (six heures de pose). La réduction de la mortalité des oiseaux de mer par la pose nocturne, notamment lorsque les lumières du pont sont éteintes, a été mise en évidence.

5.2 Les données rapportées dans WG-IMALF-94/14 démontrent que la mortalité est accrue lorsque la palangre est posée de jour; une ligne de banderoles réduit cette mortalité de 79%. Les auteurs, ayant fait remarquer que le fait d'attacher un lest au bout de cette ligne, sur la recommandation de la CCAMLR, soulevait quelques problèmes, suggèrent de le remplacer par des flotteurs pour la maintenir tendue. Ils préconisent d'effectuer le rejet à la mer des déchets de poissons pendant la remontée de la palangre, du côté du navire opposé à celui où se déroule celle-ci.

5.3 Le document SC-CAMLR-XII/BG/18 préconise de poser la palangre avant l'aube (de 3h00 à 4h00) dans la sous-zone 48.3 lorsque le minimum d'oiseaux suivent le navire, et de cesser le rejet de déchets 30 minutes avant la pose. Il fournit également l'illustration d'une ligne de banderoles qui s'était avérée utile (de 40 à 50 m, banderoles à 1 m d'intervalle).

Expérience acquise au cours d'opérations de recherche et de pêche en dehors de la zone de la Convention

5.4 La communication WG-IMALF-94/9 décrit une ligne, consistant en 12 banderoles reliées à des émerillons, qui avait nettement réduit l'accrochage d'oiseaux sur les hameçons.

5.5 La communication SC-CAMLR-XII/BG/13 attire l'attention sur trois problèmes : l'enchevêtrement du lest ou de la bouée fixé au bout de la ligne de banderoles avec la ligne mère; l'enroulement des banderoles autour de la ligne pendant les opérations; et l'enchevêtrement de la première banderole avec les hameçons appâtés pendant la pose.

Plusieurs modifications sont proposées, notamment l'adjonction de 100 m de corde munie de banderoles au bout de la ligne pour la faire traîner et ce, pour remplacer le lest.

5.6 La communication WG-IMALF-94/17 insiste sur l'importance de la pose nocturne pour éviter la mortalité d'oiseaux de mer, ainsi que sur l'utilisation d'un émerillon lesté (80 g) sur les avançons pour faciliter l'immersion des hameçons appâtés. De plus, elle fait état de la diminution de la capture accessoire par la réduction de l'éclairage du pont la nuit.

5.7 La communication WG-IMALF-94/23 souligne l'importance de la pose des palangres la nuit pour éviter la mortalité accidentelle; c'est entre 12h et 18h que le risque de captures accessoires est le plus élevé. Les appâts décongelés capturent moins d'oiseaux. La phase de la lune affecte la capture accidentelle, celle-ci étant plus élevée dans les trois jours qui précèdent et les trois jours qui suivent la pleine lune.

5.8 La communication WG-IMALF-94/24 rappelle combien il est important de bien décongeler les appâts utilisés sur les palangres afin qu'ils coulent; elle indique également qu'il est nécessaire de crever la vessie natatoire des poissons intacts.

Utilité et efficacité de diverses mesures visant à réduire la mortalité en dehors de la zone de la Convention

Conditions d'éclairage

5.9 Trois études ont mis en évidence le fait que la mortalité accidentelle des oiseaux de mer était nettement réduite par les opérations de pose de nuit (WG-IMALF-94/10 et 23 et SC-CAMLR-XIII/BG/14. Toutefois, ces documents indiquent également que l'activité des oiseaux, et de ce fait leur capture, augmentent avec la pleine lune. Des exemples de cas relevés dans WG-IMALF-94/4 corroborent ces découvertes.

5.10 Les communications WG-IMALF-94/10 et 22 laissent entendre que les poses de palangres l'après-midi causent la mortalité la plus élevée d'oiseaux de mer.

Lignes de banderoles

5.11 La communication WG-IMALF-94/6 décrit les lignes de banderoles développées et utilisées par les palangriers japonais pêchant le thon au nord de la zone de la Convention.

Ces expériences sont à l'origine de l'adoption de la mesure de conservation 29/XII par la CCAMLR. Par la suite, d'autres recherches ont montré que la mise en place de telles banderoles avait considérablement réduit la capture accidentelle des oiseaux de mer dans ces pêcheries.

5.12 Différentes expériences relatives à l'utilisation des lignes de banderoles par d'autres pêcheries ont également été rapportées (WG-IMALF-94/9).

5.13 Le mode d'utilisation des lignes de banderoles figure au document WG-IMALF-94/19. Il est important de noter que ces lignes ne sont efficaces que si leur mouvement indépendant et imprévisible parvient à effrayer les oiseaux.

5.14 Dans certains documents présentés, (WG-IMALF-94/10) il est déclaré que les oiseaux se sont habitués aux lignes de banderoles, ce qui a donc réduit leur efficacité. Le Groupe de travail a, de ce fait, convenu que ces lignes n'étaient peut-être pas construites ou déployées correctement.

5.15 Dans WG-IMALF-94/10 et 22, il est conclu qu'il pourrait s'avérer plus efficace d'utiliser deux lignes destinées à effrayer les oiseaux plutôt qu'une seule.

Rejet en mer des déchets de poissons

5.16 Plusieurs études ont porté sur les conséquences du rejet en mer des déchets de poissons lors de la pose et de la remontée de la palangre comme moyen de distraction des oiseaux (WG-IMALF-94/4, 12 et 17; voir également le paragraphe 3.15).

Lests

5.17 La capture des oiseaux a été réduite par la pose d'un émerillon plombé de 80 g sur l'avançon à 3,6 m de l'hameçon (WG-IMALF-94/17). D'après le Groupe de travail, l'efficacité de cette méthode aurait pu être accrue s'il avait été placé plus près de l'hameçon.

5.18 Dans SC-CAMLR-XII/BG/14, qui traite de la mortalité accidentelle des oiseaux marins dans la pêche au thon japonaise à la palangre dans les eaux néo-zélandaises, il est également recommandé de fixer des émerillons de 70 g sur les avançons, le plus près possible des hameçons.

Machines à lancer les appâts

5.19 Le Groupe de travail a pris note du fait que des machines à lancer les appâts avaient été conçues par la pêcherie du thon en Australie afin de réduire la mortalité accidentelle. Ces machines se sont avérées profitables pour les pêcheries.

Qualité des appâts

5.20 WG-IMALF-94/24 démontre que la qualité des appâts est un facteur important en ce sens que des appâts immergés rapidement sont moins susceptibles d'être repérés par les oiseaux. Les poissons servant d'appâts vont couler s'ils sont décongelés et si l'air de la vessie natatoire a été éliminé. La question de la rapidité d'immersion des diverses espèces d'appâts utilisées le plus fréquemment par la pêcherie au thon japonaise à la palangre est examinée dans ce document.

Avis au Comité scientifique

5.21 Le Groupe de travail a convenu que la plupart de ses discussions et des informations sur lesquelles il s'était penché se rapportaient directement aux dispositions de la mesure de conservation 29/XII. Ces dispositions ont pour objectif une réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux marins dans les opérations de pêche à la palangre dans la zone de la Convention.

5.22 A cet égard, le Groupe de travail a attiré l'attention du Comité scientifique sur :

- la nécessité de revoir d'urgence la mesure de conservation 29/XII;
- un amendement à la mesure susmentionnée, rendant obligatoire la présence d'observateurs scientifiques à bord de tous les palangriers menant des opérations de pêche dans la zone de la Convention. Afin de ne pas compromettre leur impartialité, ceux-ci seraient chargés de collecter et de rapporter des données sous un format spécifié par le Comité scientifique, sans souci de faire appliquer les mesures de conservation en vigueur, ou de déclarer des infractions éventuelles à ces mesures;

- la nécessité de garantir d'une part, que la pose des palangres n'est effectuée que durant la nuit (c'est-à-dire entre les heures de crépuscule nautique) et d'autre part, que seul un éclairage minimal, essentiel à la sécurité du navire, est utilisé. Cette mesure, dont l'objectif est de réduire au maximum la mortalité accidentelle des albatros, accroît l'impact sur les pétrels. La réduction de cet impact est fonction de nouvelles recherches;
- le rejet en mer des déchets de fabrication humaine ou des déchets de poissons durant les opérations de pêche à la palangre doit, dans toute la mesure du possible, être évité, mais s'il doit avoir lieu, il doit prendre place aussi loin que possible de l'endroit où le navire pose et remonte les palangres. Cela devrait réduire l'interaction potentielle des opérations de pêche à la palangre et des oiseaux qui cherchent à se nourrir des déchets de poissons;
- la condition exigeant de n'utiliser que des appâts décongelés dans les opérations de pêche à la palangre;
- la constante nécessité de garantir que la pêche à la palangre est menée de manière à ce que les hameçons appâtés coulent dès qu'ils touchent l'eau;
- la nécessité de déployer des lignes de banderoles pendant toute la durée des opérations à la palangre. L'appendice de la mesure de conservation 29/XII devrait être révisé pour permettre l'utilisation de poids, de flotteurs ou d'autres méthodes assurant la tension adéquate de la ligne de banderoles;
- le fait qu'un maximum d'efforts devraient être déployés afin que d'une part, les oiseaux capturés au cours d'opérations à la palangre soient relâchés vivants et que d'autre part, dans la mesure du possible, les hameçons soient enlevés sans mettre en danger la vie de l'oiseau concerné.

5.23 Le Groupe de travail a convenu qu'il lui faudrait étudier l'efficacité de toute nouvelle ligne de banderoles avant d'être en mesure d'offrir de recommandations. Les principes à considérer sont décrits en détail dans le document WG-IMALF-94/19.

5.24 Le Groupe de travail a également admis qu'afin de réduire encore la mortalité accidentelle de la pêche à la palangre, il faudrait adopter une approche expérimentale. Les données fournies par cette méthode viendraient enrichir celles déjà collectées par les observateurs embarqués sur les navires industriels.

5.25 Reconnaissant la possibilité d'interaction des cétacés et des pêcheries à la palangre dans la zone de la Convention, le Groupe de travail a recommandé au Comité scientifique d'étudier une solution pratique pour réduire ce type d'interactions.

5.26 Le Groupe de travail a convenu que la CCAMLR devrait échanger avec les autorités compétentes en matière de gestion des pêcheries et les organisations internationales concernées, des informations sur l'état des populations d'oiseaux de mer antarctiques affectées par la pêche à la palangre, sur les captures accidentelles de ces pêcheries ainsi que des données pertinentes sur l'effort de pêche.

5.27 Il a été noté que, bien qu'il ne soit pas toujours possible de transférer d'une pêcherie à une autre les méthodes visant à enrayer la mortalité accidentelle, les diverses organisations devraient partager leur expérience en ce qui concerne la formulation et la mise en vigueur de mesures de conservation destinées à réduire la mortalité accidentelle dans la pêcherie à la palangre (voir appendice E).

TRAVAUX REQUIS

6.1 Le Groupe de travail a identifié les domaines dans lesquels des travaux étaient requis :

- évaluation de la mortalité accidentelle dans la zone de la Convention ;
- éducation des pêcheurs et participation de l'industrie;
- élaboration et évaluation de mesures visant à réduire la mortalité accidentelle; et
- contrôle des populations d'oiseaux de la zone de la Convention, susceptibles d'être affectées par les activités de pêche à la palangre.

6.2 En conséquence, plusieurs actions ont été proposées :

- le maintien ou l'accroissement du suivi des populations d'oiseaux concernées;
- l'établissement de relations avec des agences de pêche nationales et internationales opérant dans des eaux adjacentes, en ce qui concerne la mortalité accidentelle des oiseaux de mer de la zone de la Convention;
- la mise en place d'un mécanisme permettant d'identifier les spécimens collectés par les observateurs scientifiques et de mieux les évaluer;

- la création de formulaires de collecte de données qui seraient utilisés par les observateurs à bord des navires de pêche. Ces formulaires devraient être préparés conjointement avec le WG-FSA;
- la publication d'une brochure relative aux pêcheries de la CCAMLR, traduite dans les langues des nations impliquées dans des activités de pêche. Cette tâche serait effectuée par le secrétariat avec l'aide d'experts durant la période d'intersession. Elle porterait, entre autres, sur les avantages économiques et écologiques d'une réduction de la mortalité accidentelle;
- la conception et la mise en œuvre d'un programme expérimental, à partir de palangriers et de navires de recherche, qui viserait à améliorer les dispositifs visant à effrayer les oiseaux. Ce programme devrait également porter sur la configuration des navires, la conception des engins et les modes de déploiement.

ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA REUNION

7.1 Le rapport de la réunion a été adopté.

7.2 En clôturant la réunion, le responsable a remercié les participants, les rapporteurs et le secrétariat de leur coopération et du travail ardu qu'ils avaient fourni durant la réunion.

7.3 La réunion s'est terminée à 20 h le 23 octobre 1994.

Tableau 1 : Lieu de baguage d'un échantillon d'albatros et de pétrels géants antarctiques capturés dans la pêcherie à la palangre de thon rouge austral.

Emplacement :	Nombre d'oiseaux
Iles à l'intérieur de la zone de la Convention :	
Iles Shetland du Sud	2
Ile Bird (Géorgie du Sud)	21
Iles Crozet	11
Iles Kerguelen	6
Ile Marion	6
Iles à l'extérieur de la zone de la Convention	
Ile Gough	1
Ile Amsterdam	1
Ile Macquarie	1
Ile Albatros (Tasmanie)	2
Ile Mewstone (Tasmanie)	3
Ile Auckland	1
Ile Campbell	12

Tableau 2 : Taux de capture d'oiseaux de mer dans plusieurs pêcheries à la palangre à partir des données recueillies par des observateurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Convention de la CCAMLR. Des estimations approximatives de la mortalité totale ont été extrapolées des estimations de l'effort de pêche total. Ces estimations pouvant entraîner une extrapolation considérable, elles risquent d'être sujettes à des incertitudes importantes.

Région	Pêcherie	Saison	Nombre d'hameçons observés	Nombre d'oiseaux capturés (observés)	Taux de capture accidentelle des oiseaux de mer (Nombre par millier d'hameçons)	Effort de pêche total de la pêcherie (Millions d'hameçons)	Mortalité annuelle totale estimée d'oiseaux de mer	Référence
Atlantique sud au large du Brésil	Thon	1990	18597	71	3,82	-	2650 ¹	WG-IMALF-94/4
Atlantique sud au large du Brésil et de l'Uruguay	Thon	1994	55624	280	5,03	-	-	WG-IMALF-94/17
Australie, au sud-ouest de la Tasmanie	Thon (japonaise)	1987	108662	45	0,41	107,9 ⁵	44000	WG-IMALF-94/6
Nouvelle-Zélande (nord)	Thon (national)	1994	11200	6	0,27	-	-	WG-IMALF-94/10
Nouvelle-Zélande (sans mesure de prévention)	Thon (japonaise)	1988-91	1269000	304	0,24	10,4	2500	SC-CAMLR-XII-BG/14
Nouvelle-Zélande (lignes de banderoles + pose nocturne)	Thon (japonaise)	1992	1032000	16	0,016	9,0	144 ²	SC-CAMLR-XII-BG/14
Pêcheries de la zone de la Convention de la CCAMLR								
Géorgie du Sud (sous-zone 48.3)	<i>D. eleginoides</i>	1991	9000	6	0,67	5,2 ³	3000	WG-IMALF-94/5
“ (un seul navire)	“	1994	239200	75	0,31	0,2392	75	SC-CAMLR-XIII-BG/9 Rév 1.
“	“	1994	25860	5	0,19	0,2504	55	WG-IMALF-94/14
“	“	1994	206720	98	0,47	0,2914 ⁴	138	WG-IMALF-94/15
Kerguelen (division 58.5.1)	“	1994	174000	38	0,22	-	-	WG-IMALF-94/12

¹ Estimation calculée en tant qu'oiseaux par jour de pêche. Le nombre de jours de pêche n'est qu'une estimation.

² Déclarée comme étant plus élevée en 1993

³ Estimation

⁴ C. Moreno, communication personnelle

⁵ Tous les hameçons au sud de 30°S

Tableau 3 : Récapitulation de la composition en espèces des oiseaux tués dans les pêcheries à la palangre.

Région	Pêcherie	Saison	Nombre d'oiseaux tués ayant été identifiés	Composition en espèces ^a (%)									Référence
				WA	BBA	GHA	YNA	SA	LMA	GP	WCP	Au-tres	
Atlantique sud au large du Brésil Atlantique sud au large du Brésil et de l'Uruguay Australie, sud-ouest de la Tasmanie Nouvelle-Zélande (nord) Nouvelle-Zélande (sans mitigation) Nouvelle-Zélande (lignes de banderoles + pose nocturne)	Thon	1990	71	6	3	-	-	-	-	-	90	1 ^b	WG-IMALF-94/4
	Thon	1994	45	13	82	-	2	-	-	-	2	-	WG-IMALF-94/17
	Thon (japonaise)	1987	33	21	42	3	-	21	9	3	-	-	WG-IMALF-94/6
	Thon (nationale)	1994	6	82	18	-	-	-	-	-	-	-	WG-IMALF-94/10
	Thon (japonaise)	1988-91 1992	135	19	19	4	-	-	-	1	-	57 ^e	SC-CAMLR-XII-BG/14
Pêcheries de la zone de la Convention de la CCAMLR													
Géorgie du Sud (sous-zone 48.3)	<i>D. eleginoides</i>	1991	6	-	16	-	-	-	-	-	67	16 ^c	WG-IMALF-94/5
“ (navire unique)	“	1994	75	1	8	-	-	-	-	36	55	-	SC-CAMLR-XIII-BG/9 Rév 1.
“	“	1994	21	-	71	-	-	-	5	24	-	-	WG-IMALF-94/14
“	“	1994	98	-	21	27	-	-	-	15	15	12 ^d	WG-IMALF-94/15
Kerguelen (division 58.5.1)	“	1994	38	-	-	5	-	-	-	-	95	-	WG-IMALF-94/12
Kerguelen	“	1991	8	-	50	-	-	-	-	13	37	-	SC-CAMLR-X/BG/14

^a WA grand albatros; BBA albatros à sourcils noirs; GHA albatros à tête grise; YNA albatros à bec jaune; SA Albatros timide; LMA albatros fuligineux à dos clair; GP pétrel géant antarctique; WCP pétrel à menton blanc

^b fulmar antarctique

^c albatros sp.

^d damier du Cap

^e pétrel gris 35%, albatros de Buller 16%, *Diomedea cauta cauta* 4%; pétrel du Cap 1%, *Procellaria westlandica* 1%

ORDRE DU JOUR

Groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité accidentelle des oiseaux de mer
induite par la pêche à la palangre
(Hobart, Australie, 21 et 22 octobre 1994)

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Données sur la mortalité accidentelle associée à la pêche à la palangre
 - i) Données déclarées dans le cadre des mesures de conservation de la CCAMLR
 - ii) Autres données
 - iii) Formulaires de déclaration des données
 - iv) Avis au Comité scientifique
4. Importance de la mortalité accidentelle induite par la pêcherie à la palangre et impact sur les animaux marins présents dans la zone de la Convention
 - i) Examen des communications présentées
 - ii) Avis au Comité scientifique
5. Mesures visant à réduire ou à éliminer la mortalité accidentelle associée à la pêche à la palangre
 - i) Rapports des travaux des Membres dans la zone de la Convention
 - ii) Expérience acquise au cours d'opérations de recherche et de pêche en dehors de la zone de la Convention
 - iii) Avis au Comité scientifique
6. Travaux requis
7. Adoption du rapport.

LISTE DES PARTICIPANTS

Groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité accidentelle des oiseaux de mer
induite par la pêche à la palangre
(Hobart, Australie, 21 et 22 octobre 1994)

E. BARRERA-ORO	Instituto Antártico Argentino Cerrito 1248 1010 Buenos Aires Argentina
N. BROTHERS	Parks and Wildlife Division Tasmanian Department of Environment and Land Management GPO Box 44A Hobart Tasmania 7001 Australia
L. CHAPMAN	Australian Fisheries Management Authority Department of Primary Industries and Energy Canberra ACT 2600 Australia
Z. CIELNIASZEK	Sea Fisheries Institute Kollataja 1 81-332 Gdynia Poland
A. CONSTABLE	Deakin University Warrnambool Campus Warrnambool Vic 3280 Australia
J. COOPER	FitzPatrick Institute University of Cape Town Rondebosch 7700 South Africa jcooper@botzoo.uct.ac.za
J. CROXALL	British Antarctic Survey High Cross, Madingley Road Cambridge CB3 0ET United Kingdom

J. DALZIELL
Representative of Non-Governmental Organizations
c/- PO Box 800
Surry Hills NSW 2010
Australia
janet.dalziell@green2.dat.de

W. DE LA MARE
Australian Antarctic Division
Channel Highway
Kingston Tasmania 7050
Australia
bill_de@antdiv.gov.au

G. DUHAMEL
Ichtyologie générale et appliquée
Muséum national d'histoire naturelle
43, rue Cuvier
75231 Paris Cedex 05
France

I. EVERSON
British Antarctic Survey
High Cross, Madingley Road
Cambridge CB3 0ET
United Kingdom
I.Everson@bas.ac.uk

R. GALES
Parks and Wildlife Division
Tasmanian Department of Environment and Land
Management
GPO Box 44A
Hobart Tasmania 7001
Australia

E. GOUBANOV
YUGRYBPOISK
I. Kozlov, 6 str.
Kerch 334500
Crimea, Ukraine

R. HOLT
US AMLR Program
Southwest Fisheries Science Center
PO Box 271
La Jolla, Ca. 92038
rholt@ucsd.edu

M. IMBER
Department of Conservation
Conservation Sciences Centre
PO Box 10420
Wellington
New Zealand

K. KERRY
Australian Antarctic Division
Channel Highway
Kingston Tasmania 7050
Australia

N. KLAER
CSIRO Marine Laboratories
Department of Industry, Science and Technology
GPO Box 1538
Hobart Tas 7001
Australia

K.-H. KOCK
Chairman, Scientific Committee
Bundesforschungsanstalt für Fischerei
C/- Institut für Seefischerei
Palmaille 9
D-22767 Hamburg
Germany
bfa.fisch@omnet.com

A. LINDQUIST
Institute of Marine Research
National Board of Fisheries
Box 4
S-453 00 Lysekil
Sweden

E. MARSCHOFF
Instituto Antártico Argentino
Cerrito 1248
1010 Buenos Aires
Argentina

D. MILLER
Sea Fisheries Research Institute
Private Bag X2
Roggebaai 8012
South Africa
dmiller@sfri.sfri.ac.za

C. MORENO
Convener, WG-IMALF
C/- Instituto de Ecología y Evolución
Universidad Austral de Chile
Casilla 567
Valdivia
Chile

G. PARKES
Renewable Resources Assessment Group
Imperial College
8, Prince's Gardens
London SW7 1NA
United Kingdom

J. PEACEY
New Zealand Industry Board
Private Bag 24-901
Wellington
New Zealand

T. POLACHECK
CSIRO Marine Laboratories
Department of Industry, Science and Technology
GPO Box 1538
Hobart Tas 7001
Australia

G. ROBERTSON
Australian Antarctic Division
Channel Highway
Kingston Tasmania 7050
Australia
graham_rob@antdiv.gov.au

K. TRUELOVE
Fisheries Policy Branch
Department of Primary Industries and Energy
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia

G. WATTERS
US AMLR Program
Southwest Fisheries Science Center
PO Box 271
La Jolla, Ca. 92038
watters@amlr.ucsd.edu

K. WEAVER
Australian Nature Conservation Agency
GPO Box 636
Canberra City ACT 2601
Australia
kweaver_ancacbra@anca.erin.gov.au

H. WEIMERSKIRCH
Centre d'Etudes Biologiques de Chize
Centre National de la Recherche Scientifique
F-79360 Beauvoir-Sur-Niort
France

D. WILLIAMS
Australian Antarctic Division
Channel Highway
Kingston Tasmania 7050
Australia

V. YAKOVLEV
YugNIRO
2 Sverdlov Street
Kerch 334500
Crimea, Ukraine

SECRETARIAT:

E. DE SALAS (Executive Secretary)
E. SABOURENKOV (Science Officer)
D. AGNEW (Data Manager)

CCAMLR
25 Old Wharf
Hobart Tasmania 7000
Australia

LISTE DES DOCUMENTS

Groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité accidentelle des oiseaux de mer
 induite par la pêche à la palangre
 (Hobart, Australie, 21 et 22 octobre 1994)

WG-IMALF-94/1	PROVISIONAL AGENDA
WG-IMALF-94/2	LIST OF PARTICIPANTS
WG-IMALF-94/3	LIST OF DOCUMENTS
WG-IMALF-94/4	SEABIRDS MORTALITY ON LONGLINE FISHING FOR TUNA IN SOUTHERN BRAZIL Vaske, T. 1991. <i>Ciencia e Cultura</i> , 43 (5): 388-390.
WG-IMALF-94/5	SEABIRD MORTALITY IN LONGLINE FISHERIES AROUND SOUTH GEORGIA Dalziell, J. and M. de Poorter. 1993. <i>Polar Record</i> , 29 (169): 143-145.
WG-IMALF-94/6	ALBATROSS MORTALITY AND ASSOCIATED BAIT LOSS IN THE JAPANESE LONGLINE FISHERY IN THE SOUTHERN OCEAN Brothers, N. 1991. <i>Biol. Conservation</i> , 55: 255-268.
WG-IMALF-94/7	POPULATION DYNAMICS OF THE WANDERING ALBATROSS (<i>DIOMEDEA EXULANS</i>) ON MACQUARIE ISLAND AND THE EFFECTS OF MORTALITY FROM LONGLINE FISHING William K. de la Mare and Knowles R. Kerry (Australia)
WG-IMALF-94/8	USE OF A POPULATION MODEL TO ASSESS THE IMPACT OF LONGLINE FISHING ON WANDERING ALBATROSS POPULATIONS Coleen L. Moloney, John Cooper, Peter G. Ryan and W. Roy Siegfried (South Africa)
WG-IMALF-94/9	REDUCED BAIT LOSS AND BYCATCH OF SEABIRDS IN LONGLINING BY USING A SEABIRD SCARER S. Løkkeborg and Å. Bjordal (Norway)
WG-IMALF-94/10	REPORT ON A TUNA LONG-LINING FISHING VOYAGE ABOARD <i>SOUTHERN VENTURE</i> TO OBSERVE SEABIRD BY-CATCH PROBLEMS M.J. Imber (New Zealand)

- WG-IMALF-94/11 CHANGES IN POPULATION SIZE OF LARGE PROCELLARIIFORMES BREEDING IN THE FRENCH SUB-ANTARCTIC ISLANDS: POTENTIAL INFLUENCE OF SOUTHERN FISHERIES AND PARTICULARLY LONG-LINING
Henri Weimerskirch and Pierre Jouventin (France)
- WG-IMALF-94/12 INTERACTIONS BETWEEN LONGLINE VESSELS AND SEABIRDS IN KERGUELEN WATERS AND A METHOD TO REDUCE SEABIRD MORTALITY
Yves Cherel, Henri Weimerskirch and Guy Duhamel (France)
- WG-IMALF-94/13 ENTANGLEMENTS AND INCIDENTAL MORTALITY OF BIRDS AND SEALS - SUMMARY OF REPORTS TO CCAMLR, 1985 TO 1993
Secretariat
- WG-IMALF-94/14 REPORT ON INCIDENTAL BIRD MORTALITY AND EFFECTIVENESS OF MITIGATION MEASURES DURING DEMERSAL LONG LINING BY *IHN SUNG 66* IN SUBAREA 48.3 - DECEMBER 1993 TO FEBRUARY 1994
Caradoc Jones and Graeme Parkes (UK)
- WG-IMALF-94/15 SEABIRD INTERACTION WITH LONG-LINING OPERATIONS FOR *DISSOSTICHUS ELEGINOIDES* AROUND SOUTH GEORGIA, APRIL AND MAY 1994
J.R. Ashford, J.P. Croxall (UK), P.S. Rubilar and C.A. Moreno (Chile)
- WG-IMALF-94/16 INTERACTIONS BETWEEN CETACEANS AND LONG-LINING OPERATIONS FOR PATAGONIAN TOOTHFISH *DISSOSTICHUS ELEGINOIDES* AROUND SOUTH GEORGIA
J.R. Ashford (UK) and P.S. Rubilar (Chile)
- WG-IMALF-94/17 MORTALITY OF ALBATROSSES AND OTHER SEABIRDS PRODUCED BY TUNA LONG-LINE FISHERIES IN URUGUAY
L. Barea, I. Loinaz, Y. Marin, C. Ríos, A. Saralegui, A. Stagi, R. Vaz-Ferreira and N. Wilson (Uruguay)
- WG-IMALF-94/18 SEABIRD MORTALITY FROM LONGLINE FISHERIES: EVIDENCE FROM MARION AND GOUGH ISLANDS
J. Cooper (South Africa)
- WG-IMALF-94/19 PRINCIPLES OF BIRDLINE CONSTRUCTION AND USE TO REDUCE BAIT LOSS AND BIRD DEATHS DURING LONGLINE SETTING
Nigel Brothers (Australia)
- WG-IMALF-94/20 CATCHING FISH NOT BIRDS
A GUIDE TO IMPROVING YOUR LONGLINE FISHING EFFICIENCY (ENGLISH VERSION)
Nigel Brothers (Australia)
- WG-IMALF-94/21 POPULATION TRENDS AND VULNERABILITY TO TUNA LONGLINING BYCATCH OF ALBATROSSES, MOLLYMAWKS AND *PROCELLARIA* PETRELS OF NEW ZEALAND SEAS
M.J. Imber (New Zealand)

WG-IMALF-94/22	ASPECTS OF SEABIRD BYCATCH AND ITS MITIGATION IN THE NZ LONGLINE FISHERY FOR TUNA M.J. Imber (New Zealand)
WG-IMALF-94/23	COOPERATIVE ANALYSIS OF NEW ZEALAND SEABIRD BYCATCH DATA - INTERIM REPORT (New Zealand)
WG-IMALF-94/24	INFLUENCE OF BAIT QUALITY ON SEABIRD MORTALITY AND ECONOMIC LOSSES IN LONGLINE FISHING: AN EXPERIMENTAL APPROACH Nigel Brothers and Andrew Foster (Australia)
CCAMLR-VIII/BG/6	RECOVERIES OF WANDERING ALBATROSSES <i>DIOMEDEA EXULANS</i> RINGED AT SOUTH GEORGIA 1958 - 1986 Delegation of United Kingdom
SC-CAMLR-VIII/BG/54	DEVELOPMENT OF A LONGLINE DATA RECORDING SHEET Secretariat
CCAMLR-X/BG/18	INFORMATION OF INTEREST TO CCAMLR COLLECTED BY M.V. <i>GONDWANA</i> ON GREENPEACE'S 1990/91 EXPEDITION ASOC Observer
SC-CAMLR-X/BG/4	INCIDENTAL CATCH OF SEABIRDS IN TRAWL FISHERIES Delegation of New Zealand
SC-CAMLR-X/BG/8	REPRODUCTIVE PERFORMANCE, RECRUITMENT AND SURVIVAL OF WANDERING ALBATROSSES <i>DIOMEDEA EXULANS</i> AT BIRD ISLAND, SOUTH GEORGIA Delegation of United Kingdom
SC-CAMLR-X/BG/14	INCIDENTAL MORTALITY ARISING FROM FISHERIES ACTIVITIES AROUND KERGUELEN ISLAND (DIVISION 58.5.1) Delegation of France
CCAMLR-XI/BG/17	REPORT ON ASSESSMENT AND AVOIDANCE OF INCIDENTAL MORTALITY IN THE CONVENTION AREA 1991/92 Russian Federation
SC-CAMLR-XII/BG/7	RECORDS OF FISHING HOOKS ASSOCIATED WITH ALBATROSSES AT BIRD ISLAND, SOUTH GEORGIA, 1992/93 Delegation of United Kingdom
SC-CAMLR-XII/BG/8 Rev.1	SEABIRD INTERACTIONS WITH LONG-LINING OPERATIONS DURING AN EXPLORATORY FISHING CRUISE FOR <i>DISSOSTICHUS ELEGINOIDES</i> TO SOUTH SANDWICH ISLANDS, ANTARCTICA Delegations of United Kingdom and Chile
SC-CAMLR-XII/BG/13	OBSERVATIONS ON CCAMLR SPECIFICATIONS FOR STREAMER LINES TO REDUCE LONGLINE BY-CATCH OF SEABIRDS Delegation of New Zealand

- SC-CAMLR-XII/BG/14 INCIDENTAL CAPTURE OF SEABIRDS BY JAPANESE SOUTHERN BLUEFIN TUNA LONGLINE VESSELS IN NEW ZEALAND WATERS 1988 - 1992
Delegation of New Zealand
- SC-CAMLR-XII/BG/18 REPORT ON MEASURES ON BOARD RUSSIAN VESSELS IN 1992/93 TO AVOID INCIDENTAL MORTALITY OF SEABIRDS
Delegation of Russia
- SC-CAMLR-XII/BG/21 POPULATION DYNAMICS OF BLACK-BROWED AND GREY-HEADED ALBATROSSES *DIOMEDEA MELANOPHRIS* AND *D. CHRYSOSTOMA* AT BIRD ISLAND, SOUTH GEORGIA
Delegation of United Kingdom
- SC-CAMLR-XII/BG/22 CO-OPERATIVE MECHANISMS FOR THE CONSERVATION OF ALBATROSS
Delegation of Australia
- SC-CAMLR-XIII/BG/9
Rev. 1 CCAMLR SCHEME OF INTERNATIONAL SCIENTIFIC OBSERVATION - PRELIMINARY REPORT OF THE SCIENTIFIC OBSERVER F/V *MAKSHEEVO*, 7 FEBRUARY TO 18 APRIL 1994
Delegation of USA
- SC-CAMLR-XIII/BG/14 SUMMARY REPORT OF THE UK NOMINATED SCIENTIFIC OBSERVERS ON FV *IHN SUNG 66*, 16 DECEMBER 1993 TO 7 FEBRUARY 1994
Delegation of United Kingdom
- CCAMLR-XIII/BG/14 REPORT ON ASSESSMENT AND AVOIDANCE OF INCIDENTAL MORTALITY IN THE CONVENTION AREA 1993/94
Report of Observer (Ukraine)
- CCAMLR-XIII/BG/15 REPORT ON ASSESSMENT AND AVOIDANCE OF INCIDENTAL MORTALITY IN THE CONVENTION AREA 1993/94
United States of America
- SC-CAMLR-XIII/BG/4 FISHING GEAR, OIL AND MARINE DEBRIS ASSOCIATED WITH SEABIRDS AT BIRD ISLAND, SOUTH GEORGIA, 1993/94
Delegation of United Kingdom

**DONNEES DEVANT ETRE COLLECTEES ET RAPPORTEES PAR
LES OBSERVATEURS SCIENTIFIQUES EMBARQUES SUR DES PALANGRIERS**

Général

Date de la campagne (date de commencement et de fin de campagne)*
 Nom de l'observateur*
 Membre de la CCAMLR responsable de la nomination*
 Nom du navire*
 Type de navire (palangrier, converti, etc.)*
 Nationalité
 Armateur*
 Capitaine*
 Responsable des opérations de pêche
 Indicatif radio du navire*
 Espèces visées*
 Longueur enregistrée
 Tonneaux de jauge brute (TJB)
 Equipement électronique
Commentaires

Description de l'engin de pêche

Début/fin d'utilisation de l'engin
 Type de palangre (par ex. traditionnelle, espagnole, ligne automatique, etc.)*
 Diagramme de la configuration de la palangre
 Echantillons d'engins de pêche collectés
 Matériau de la ligne-mère
 Diamètre de la ligne-mère (mm)*
 Matériau des avançons
 Longueur des avançons (m)*
 Taille des hameçons*
 Type d'hameçon*
 Marque/modèle des hameçons*
 Distance des hameçons par rapport au fond*
 Méthode d'appâtage (manuelle/automatique)
 Appâtage automatique (aléatoire/précis)
 Navire équipé d'une ligne de banderoles ?
 (oui/non)
 Flotteurs
 Lests
Commentaires

Conditions environnementales

Vitesse/direction du vent*
 Etat de la mer (échelle de Beaufort)
 Hauteur/direction de la houle
 Pression atmosphérique
 Baromètre (en hausse/en baisse/stable)
 Couverture nuageuse
 Température extérieure de l'air
 Température de l'eau superficielle*
 Période de la journée (aube, crépuscule, jour, nuit)
 Etat de la lune (pleine lune, demi-lune, aucune lune)
 Eclairage du pont (oui/non)
Commentaires

Appâts

Espèces*
 Taille
 Mélange (proportion)
 Congélation (entièrement décongelé, à moitié congelé, congelé)
Commentaires

Rejet en mer des déchets de poissons (oui/non)

Date/heure de l'observation
 Coté du navire (du coté de la palangre/à l'opposé)
 Heure du début et de la fin de l'opération de rejet en mer
Commentaires

Description des lignes de banderoles

Diagramme de l'engin destiné à réduire la mortalité
Echantillons de l'engin destiné à réduire la mortalité
Longueur du bras supportant la ligne de banderoles (m)
Position du bras supportant la ligne de banderoles
Longueur de la ligne de banderoles (m)
Matériau de la ligne de banderoles
Diamètre de la ligne de banderoles (mm)
Longueur des banderoles (m)
Matériau des banderoles
Diamètre des banderoles (mm)
Couleur des banderoles
Espace entre les banderoles (m)
Nombre de banderoles
Hauteur au-dessus de l'eau
Ligne au-dessus du point d'immersion des appâts ? (oui/non)
Distance entre le point d'immersion des appâts et la ligne de banderoles
Commentaires

Pose et relevage des palangres

Fuseau horaire
Date/heure du début et de la fin de la pose*
Latitude/longitude du début et de la fin de la pose*
Date/heure du début et de la fin du relevage*
Latitude/longitude du début et de la fin du relevage*
Vitesse du filage/vitesse du navire (nœuds)
Longueur de la ligne-mère (km)
Nombre d'hameçons posés
Intervalle des avançons
Mise en place d'une ligne de banderoles ? (oui/non)
Commentaires

Présence d'oiseaux et de mammifères marins durant la pose des palangres

Date/heure de l'observation*
Estimation du nombre total d'oiseaux*
Estimation du nombre d'albatros
Estimation du nombre de pétrels
Estimation du nombre de manchots
Estimation du nombre de phoques
Estimation du nombre de baleines
Commentaires

Données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer

Date/heure de l'observation*
Espèce*
Heure d'enregistrement de la capture au cours de la remontée
Mort ou vivant
Causes ayant entraîné les blessures ou la mort*
Echantillon conservé (oui/non)
Type d'échantillon (oiseau entier/tête seulement)
Numéro de l'échantillon
Bague (oui/non)
Numéro de la bague
Nombre d'hameçons observés
Commentaires

Interaction avec des mammifères marins

Date/heure de l'observation*
Espèce*

Nombre*
Description de l'interaction*
Commentaires

* Ces données font actuellement l'objet de déclaration sur le formulaire standard de la CCAMLR destiné à l'enregistrement des données de capture et d'effort de pêche à échelle précise de la pêcherie à la palangre (formulaire C2, version 4) et sur le formulaire de déclaration des observations sur la mortalité accidentelle d'oiseaux et de mammifères (formulaire 7, *Scientific Observers' Manual*).

**ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE PECHE DONT LES ATTRIBUTIONS COUVRENT
LES EAUX ADJACENTES A LA ZONE DE LA CONVENTION**

Organisation	Pêcheries gérées	Secteurs couverts
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)	Thon et thonidés	Océan atlantique entre 50°N et 50°S
Indian Ocean Tuna Commission	Thon et thonidés, à l'exception du thon rouge austral	Océan Indien (zones 51 et 57 de la FAO), secteur occidental du Pacifique (FAO Area 71)
Indian Ocean Fisheries Commission (IOFC)	Espèces autres que le thon et les thonidés	Océan Indien (zones 51 et 57 de la FAO)
South Pacific Commission (SPC)	Thon (surtout le listao, l'albacore, le thon obèse et le germon); aucune responsabilité de gestion. Recherche uniquement	Secteurs occidental et central du Pacifique (limite méridionale à 45°S entre 150°E et 140°W)
South Pacific Forum Fisheries Agency (FFA)	Toutes les espèces de poissons et de crustacés	EEZ de 200 milles des Etats du Pacifique du sud
Commission for the Conservation of the Southern Bluefin Tuna (CCSBT)	Thon rouge austral	Toutes les régions dans lesquelles cette espèce est présente, surtout au sud de 30°S
Inter-American Tropical Tuna Commission (I-ATTC)	Toutes les espèces de thon et d'espadon	Pacifique oriental à l'intérieur de la zone 87 de la FAO